



La présente autorisation vise ce qui suit :

Particulier     Entreprise

Je reconnais/Nous reconnaissons que la présente autorisation est destinée à la Direction du stationnement de Winnipeg (Ville de Winnipeg) et à \_\_\_\_\_ (« la banque ») et qu'elle est fournie du fait de l'acceptation, par la banque, de faire des prélèvements sur mon/notre compte en vertu des règles de l'Association canadienne des paiements.

**VEUILLEZ JOINDRE UN CHÈQUE ANNULÉ OU UN FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT ÉMIS PAR LA BANQUE.**

Pour tous les paiements à date fixe dus à la DSW en vertu du contrat de stationnement validé par moi/nous aux dates et pour les montants indiqués dans le contrat (et pour toutes les autres sommes exigibles en vertu du contrat, y compris les frais de retard et de chèque sans provision).

## Conditions

- 1) Je conviens/Nous convenons que si l'un des paiements à date fixe réguliers ne peut être honoré par la banque, pour quelque raison que ce soit, la DSW peut émettre un nouveau titre de créance pour remplacer le prélèvement impayé jusqu'à ce que la dette soit honorée.
- 2) Il incombe à la DSW de me/nous faire parvenir un avis écrit faisant état des montants devant être prélevés du compte ainsi que des dates des prélèvements en question au moins dix jours civils avant la date du premier prélèvement. Si un prélèvement est effectué aux suites de consignes directes données par moi-même/nous-mêmes (p. ex., par téléphone), la période de préavis de dix jours ne s'applique pas.
- 3) J'ai/Nous avons le droit de révoquer l'autorisation en tout temps en écrivant un avis à la DSW, lequel avis entrera en vigueur cinq jours ouvrables après réception. Les montants payés en vertu de la présente autorisation seront remboursés uniquement dans les cas qui suivent :
  - I. les montants en question n'ont pas été prélevés selon les conditions de la présente autorisation;
  - II. les montants ont été prélevés après la révocation de la présente autorisation.

**\*\* Les paiements seront prélevés ou imputés avant le 8 du mois \*\***

J'accepte/Nous acceptons de donner à la banque de la DSW les renseignements personnels contenus dans la présente autorisation. J'autorise/Nous autorisons par les présentes la Direction du stationnement de Winnipeg (DSW) à faire des prélèvements sur le compte indiqué sur le spécimen de chèque fourni ou le formulaire d'autorisation de prélèvement automatique.

*(Tous les déposants et toutes les déposantes doivent signer dans les cas où plus d'une signature est requise.)*

NOM AU COMPLET DES CLIENTS OU DES CLIENTES			
SIGNATURE DU CLIENT OU DE LA CLIENTE	DATE (Mois/Jour/Année)	DEUXIÈME SIGNATURE (le cas échéant)	DATE (Mois/Jour/Année)

<b>Réservé à l'administration</b> Montant au prorata et dépôt de _____ \$ payés par _____  Prélèvement automatique du compte inscrit dans le dossier à partir du	<b>Mode de paiement</b> Prélèvement automatique	<b>Montant mensuel</b>	<b>Montant au prorata</b>
	<b>N° d'identification unique</b>	<b>N° de permis</b> _____ <b>Emplacement visé</b> _____	